
Adresse du maire et des officiers municipaux de la commune de Val-Benoîte et des cantons y réunis (Loire) qui félicitent la Convention sur ses travaux et demandent à changer le nom de la commune en celui de Val-d'Armes, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire et des officiers municipaux de la commune de Val-Benoîte et des cantons y réunis (Loire) qui félicitent la Convention sur ses travaux et demandent à changer le nom de la commune en celui de Val-d'Armes, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 78-79;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35598_t2_0078_0000_21

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Nos citoyens en donnent aujourd'hui une preuve. Après avoir vu tomber le fanatisme qui vient de rendre l'âme, nous nous sommes emparés de ses dépouilles et déjà elles s'acheminent vers le creuset national pour devenir, ce qu'elles n'auraient jamais du cesser d'être, utiles à la nation. Nos concitoyens y ont joint leurs dons et par l'état que nous t'adressons tu jugeras de leur zèle à fournir aux dépenses de la République et à venir au secours de ses braves défenseurs.

Présente à la Convention nationale notre offrande. Dis-lui : voilà ce que donne une commune composée de six mille habitans, qui ne calculent que d'après leur zèle, et non pas sur une aisance, dont ils n'ont jamais joui. Dis-lui, que cette petite commune grande en patriotisme a fourni à la patrie mille défenseurs, dont une partie est aux frontières, et l'autre sur les vaisseaux de la République. Dis-lui, qu'ennemis jurés du despotisme, que frémissans de rage au seul nom des tyrans coalisés, les habitans de notre commune se feront un tombeau de leurs murailles, avant de devenir leurs esclaves. Dis-lui enfin, que la Liberté est leur idole et, que mourir plutôt que de la perdre, est leur résolution. Salut et Fraternité.»

Fr. LEVEUX (présid.), AISSSET (secrét.-greffier).

[Etat g^{al} des dons faits par les c^{ommunes} de Calais depuis le 25 brumaire] (1)

145 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie; 59 marcs 2 onces 4 gros d'or; en autres effets d'or, une once 4 gros 32 grains; une épauvette, contre-épauvette et dragonne en or; 19 croix de Saint-Louis et de Malte; une bague garnie d'un grenat dans le milieu avec 7 petits diamans autour; 1820 livres 10 sols en numéraire, en rouleaux; 4392 livres en assignats; un contrat sur les gabelles, au capital de 1217 livres; 686 chemises, 218 habits, 62 culottes, 75 vestes, deux casques, 15 chapeaux, 50 gibernes, 15 sabres, 25 baudriers, 12 épées garnies en cuivre et en acier; 3 paires de draps, 2 paquets de charpie, 3 paires de bottes, 32 paires de souliers, 92 paires de bas de laine, 25 de bas de fil, 24 de bas de coton, 33 paires de guêtres blanches, 17 noires, une paire de cuir; 22 cols de basin, 12 de mousseline, 48 noirs, 18 mouchoirs tant blancs que de couleur; 4 épauvettes rouges, une dragonne, une paire de gants chamois; en outre les citoyennes de Calais ont fait gratis, depuis environ six semaines, 15 à 1600 chemises.

29

Les administrateurs du district de Saint-Dié, département des Voges, dans une adresse du 12 nivôse, s'expriment ainsi :

« Citoyens-Représentans, nous avons fait partir aujourd'hui, pour le creuset national, 1°. 684 marcs 3 onces 2 gros & demi d'argenterie; 2°. 402 marcs 7 onces 5 gros de franges & galons d'or; 3°. 207 marcs 2 onces 6 gros de franges & galons d'argent; 4°. 934 marcs 4 gros en étoffes d'or & d'argent. Le tout s'élève à 2,228 marcs 6 onces 1 gros & demi.

» Les hochets du fanatisme ont trop long-

(1) C 288, pl. 871, p. 28 et 30 (copie). Résumé dans Bⁱⁿ, 18 niv.; M.U., XXXV, 314.

temps été employés à éloigner le regne de la raison, de la liberté & de l'égalité; nous les voyons avec plaisir partir aujourd'hui pour servir à la consolider.» (1)

Mention honorable & insertion au bulletin. (2)

30

Les montagnards de la commune de Marmande, département de Lot-&Garonne, invitent la Convention nationale à continuer ses mesures révolutionnaires, & à rester à son poste.

675 chemises, 126 paires de bas, 57 paires de souliers, 2 habits, une paire de guêtres, 96 paires de pantalons, 2 paires de boucles d'argent, 1 couvert d'argent, 5 onces de galons d'or, 1 épauvette & contre-épauvette; 2,665 liv. 5 sols en numéraire & en assignats, que nous convertissons en bons pantalons, bas & mouchoirs; un cavalier jacobin, armé, monté & équipé: voilà, disent-ils, notre offrande patriotique.

Ils demandent que, pour prévenir toute dilapidation, la Convention décrète la peine de vingt années de fer contre tout individu qui entraverait ou détournerait la marche des dons patriotiques, ou les tournerait à son profit. (3)

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoyé au comité de législation.

31

Les maire & officiers municipaux de la commune de Val-Benoîte (5) & cantons y réunis félicitent la Convention de ses travaux, applaudissent à son dévouement & lui demandent que le nom de Val-Benoîte soit changé en celui de Val-d'Armes, plus relatif à ses ateliers d'armes. (6)

Mention honorable, insertion au bulletin, (7) renvoyé aux comités de division & d'instruction publique.

[Valbenoîte, s.d.] (8)

« Citoyens,

Que de fois l'activité de vos mesures a opéré le salut de la République! partout le peuple debout secondera votre énergie, cette commune applaudit à votre dévouement. Jamais aucunes circonstances, aucunes craintes, aucuns périls n'ont pu vous ébranler. Vous avez toujours été soigneux à remplir la confiance de vos concitoyens. Le bonheur des républicains a été la boussole, qui a corrigé toutes vos opérations. Tout retentit des cris: Vive la République, Vive la Montagne! Le vaisseau de l'Etat étoit agité par des tempêtes. Il voguait au milieu des écueils, menacé du naufrage, vous l'en avez retiré, votre vigilance, la célérité de vos travaux, et l'habileté que vous avez déployée l'ont ramené sûr et triomphant dans le port. La Ré-

(1) C 288, pl. 871, p. 34 (Saint-Dié, 12 niv. II. Signé: Maugin, George, Arragain). P.V., XXIX, 30; J. *Matin*, n° 520.

(2) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^l).

(3) P.V., XXIX, 31; J. *Matin*, n° 520.

(4) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^l).

(5) Près de Saint-Etienne (Loire).

(6) P.V., XXIX, 31.

(7) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^l).

(8) F^{ATA} 1008^c, pl. 3, p. 1598.

publique est à son aurore, de faibles pigmées voudroient l'étouffer dans son berceau mais les hercules à qui est confié ce dépôt précieux sont toujours levés pour les terrasser. Le fédéralisme, paroît-il, est abattu sous vos coups. Le masque hypocrite tombe, et le sang patriote est reconnu. Son but étoit de rompre le faisceau de l'unité, les efforts en sont vains, et en concentrent l'union. Déjà leur ambition méditoit un projet, celui de diviser la République indivisible d'une manière proportionnelle à leur avidité, leurs perfides manœuvres ont été déjouées. Désormais le patriote ne gémira plus dans les chaînes, que lui préparoient des brigands. Leur astuce ne le fera plus trembler, la tyrannie et le royalisme sont anéantis dans la poussière et n'osent plus lever un front hideux, le fanatisme, cet hydre destructeur de la nature humaine qui, se multiplioit, chaque jour aux dépens de la sueur du peuple a fait place aux lumières de la Raison. Ses prosélytes désabusés rentrent dans la classe des membres de la Société. Vous êtes plus que les restaurateurs des droits du citoyen; vous en êtes les créateurs jusqu'au jour où vous avez éclairé le Français des rayons de la philosophie, jusqu'au jour enfin où vous lui traçâtes le chemin de la liberté. Il tramoit une vie rampante sous la verge du despotisme et oublioit qu'il étoit homme. Vous lui avez donné un nouvel être en perfectionnant sa régénération politique et morale. Continuez, c'est le vœu de cette commune, à l'affermir par des lois répressives de toute malveillance. Votre loi du maximum tend aux citoyens un secours alimentaire, que voudraient lui ravir des malveillants. Cette commune vous en témoigne sa satisfaction. Elle vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait rien plus à redouter d'aucunes machinations perfides.

Cette commune électrisée par les principes du plus pur républicanisme ne peut être souillée plus longtemps d'un nom qui porte encore l'empreinte du fanatisme monacal. Elle vous demande de métamorphoser son nom de *Valbenoite* en celui de *Vallon d'Armes*. Cette métamorphose est fondée sur sa situation près d'Armeville et sur ses ateliers d'armes destinés à repousser les hordes des tyrans. Anéantissez jusqu'aux moindres vestiges des préjugés. Que le règne de la Raison soit un et embrasse toute la République comme votre génie fécond embrasse tout ce qui peut contribuer à sa prospérité, pénétrée que sa pétition est appuyée sur les droits du citoyen. Cette commune attend que vous y ferez droit.

CHENET (*maire*), J. CHAUSSON (*off.*),
PATOUILLAN (*off.*), DUBOUCHY (*off.*),
Gabriel FULCHIRON (*off.*), SERVANTON,
CHENET (*notable*), MONTMARTIN, GAUTIER,
LAMBOIT (*secrét.-greffier*), JARIEUE.

32

Les commissaires des municipalité & société populaire de Givet annoncent à la Convention que leurs églises sont rentrées dans leur simplicité primitive; que leurs dépouilles ont produit environ mille marcs d'argent, qui ont été déposés à la monnaie de Paris. (1)

Mention honorable & insertion au bulletin. (2)

(1) P.V., XXIX, 31.

(2) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl¹).

[Paris, 2 niv. II] (1)

« Représentans,

Nous avons rendu nos églises à leur simplicité primitive; nous nous (avons) dépouillé les autels des Autrichiens; nous avons recueilli, de tout cela, environ 1000 marcs d'argent, que nous avons été chargés de venir déposer à la Monnoye de Paris; ils y sont.

Représentans, nous vous dirons que la municipalité, que la Société populaire, que le comité de surveillance de Givet savent à quoi s'en tenir sur les religions et les cultes; mais vous avez décrété la liberté de ces derniers: Loin de nous l'idée de porter atteinte à vos décrets; nous pensons seulement que les cultes cesseront (*sic*) d'être libres, s'il falloit des vases d'or pour les célébrer. La puissance de Dieu n'est pas, comme celle des despotes, fondée sur des colonnes d'or et d'argent, mais bien sur les colonnes de la nature... oui de la nature, voilà le Dieu des hommes qui chérissent la liberté: que chacun l'honore à sa manière. Et puisque les cultes sont libres nous faisons la déclaration que nous ne connaissons d'autre fanatisme, d'autre intolérance que celle des fourbes ou des imbéciles qui ne veulent adorer Dieu que comme un veau d'or.

Noël VIDAUSEIGNE, VIGIER, J.S. DUBEAUX.

33

Le citoyen Georget, l'un des vainqueurs de la Bastille, lieutenant de la deuxième compagnie du deuxième bataillon du cent deuxième régiment, écrit à la Convention que le 14 frimaire dernier, le citoyen Brunet, sergent dans cette compagnie, fut renversé par un boulet de canon qui lui emporta un pied; que ce brave militaire eut le courage de se relever; & que, soutenu par deux de ses camarades, il dit: *Ah! les coquins! ils m'ont coupé le pied; donnez-moi un fusil, que je leur envoie encore une balle.* Il ajusta son coup & se retira, criant: *Vive la République! vive la Nation!* (2)

(*Applaudi*). (3)

Mention honorable, insertion au bulletin, (4) renvoyé au comité d'instruction publique.

34

La société républicaine de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, invite la Convention à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau de la patrie, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à bon port.

Elle annonce que la première réquisition de cette commune est composée d'hommes robustes, qui attendent avec impatience le moment où on les enverra combattre les tyrans, & venger leurs frères inhumainement égorgés; que sur une simple invitation aux citoyens, l'autel de la patrie se couvre de draps, souliers, che-

(1) C 288, pl. 871, p. 37.

(2) P.V., XXIX, 31; Mon., XIX, 160; J. univ., n° 1508, p. 6643; M.U., XXXV, 347; J. Fr., n° 471.

(3) Audit. nat., n° 475.

(4) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl¹).